AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 10-2-75001098

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC ROUSSILLON
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
34076 MONTPELLIER-CEDEX
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57

Abonnement Annuel 50 Francs

Nouvelle série - 2ème année

N° 2

V I G N E

LES TRAITEMENTS AVANT DEBOURREMENT

La lutte contre certaines maladies et ravageurs peut être entreprise pendant la période hivernale. Le repos de la végétation permet l'emploi de produits "agressifs" qui assurent le succès.

Il est recommandé d'opérer en fin d'hiver - les ennemis de la vigne sont alors plus sensibles - mais il convient de respecter les délais d'emploi conseillés par rapport au départ de la végétation.

Nous citerons parmi les maladies combattues pendant cette période :

<u>Esca ou apoplexie</u> : affection caractérisée par un dépérissement des ceps : la présence d'amadou, à l'intérieur des ceps est caractéristique de la maladie.

Le traitement recommandé est à base d'arsénite de soude à la dose de 1250 g d'arsenic par hectolitre d'eau (soit 2,5 l à 5 l de spécialité commerciale selon la teneur en arsenic).

La solution préparée (arsénite de soude + eau) est appliquée sur les grosses plaies une dizaine de jours après la taille.

<u>Il est recommandé d'arrêter les traitements quinze jours à trois semaines avant débourrement</u>

N.B. - Voir ci-dessous les précautions à prendre.

<u>Excoriose</u> - Les sarments attaqués par cette maladie, en recrudescence sont caractérisés par la présence de crevasses et par des plages blanches avec des points noirâtres (pycnides).

Les traitements à base d'arsenic (1/2 dose au plus de celle utilisée contre l'Esca, donne de bons résultats). Des applications effectuées au stade C. (pointe verte) complètent celle réalisée pendant la période hivernale.

Parmi les ravageurs,

<u>Cochenilles</u> - L'utilisation d'huiles d'anthracène jaunes ou d'Oléoparathion permet de détruire ces ravageurs. Il convient d'utiliser les produits cités aux doses indiquées par les fabricants.

<u>Précautions à prendre</u> - Les traitements d'hiver requièrent l'utilisation de produits d'un maniement délicat, d'autant que celui-ci n'est pas habituel. La lecture des notices relatives aux produits est recommandée. <u>Doses et délais doivent être impérativement observés.</u>

Ne traiter que les vignes présentant des bois bien aoûtés, en dehors de toute période de gel, d'humidité persistante ou venteuse.

Rappelons que les colorants et l'arsénite de soude sont des composés très toxiques. Le port de vêtements imperméables, de gants et de bottes est nécessaire.

<u>Remarque importante</u> - Le traitement à l'arsénite de soude effectué contre l'esca ou l'excoriose est efficace contre la pyrale.

P126

Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

ABRICOTIERS

MONILIA

En raison du développement actuel de la végétation (stade B atteint ou dépassé), il convient de prévenir tout développement du champignon en début de floraison par un traitement à l'aide de :

thirame :(200 g/hl) - mancozèbe (160 g/hl) folpel (100 g/hl) benomyl (30 g/hl) méthylthiophanate (70 g/hl) thiabendazole (100 g/hl).

PECHERS
(et amandiers)

CLOQUE

Il est désormais déconseillé d'utiliser les produits cupriques eu égard au développement de la végétation.

COLZA

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA — Aude et Gard

Des piégeages très irréguliers en nombre sont observés.

Seules les cultures où la présence d'un nombre élevé d'insectes serait constatée doivent faire l'objet d'un traitement au lindane si la reprise de la végétation est amorcée.

REABONNEMENTS

Les abonnés n'ayant pas renouvelé leur abonnement reçoivent aujourd'hui le dernier numéro que nous leur adressons.

Si vous désirez continuer de recevoir nos informations et publications, réabonnez-vous avant le 14 Février, faute de quoi nous ne pourrions assurer la continuité des services, PHYTOMA par exemple.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire du Languedoc-Roussillon :

P. BERVILLE

Les Ingénieurs :

CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 3 Février 1975 - 1 400 exemplaires

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

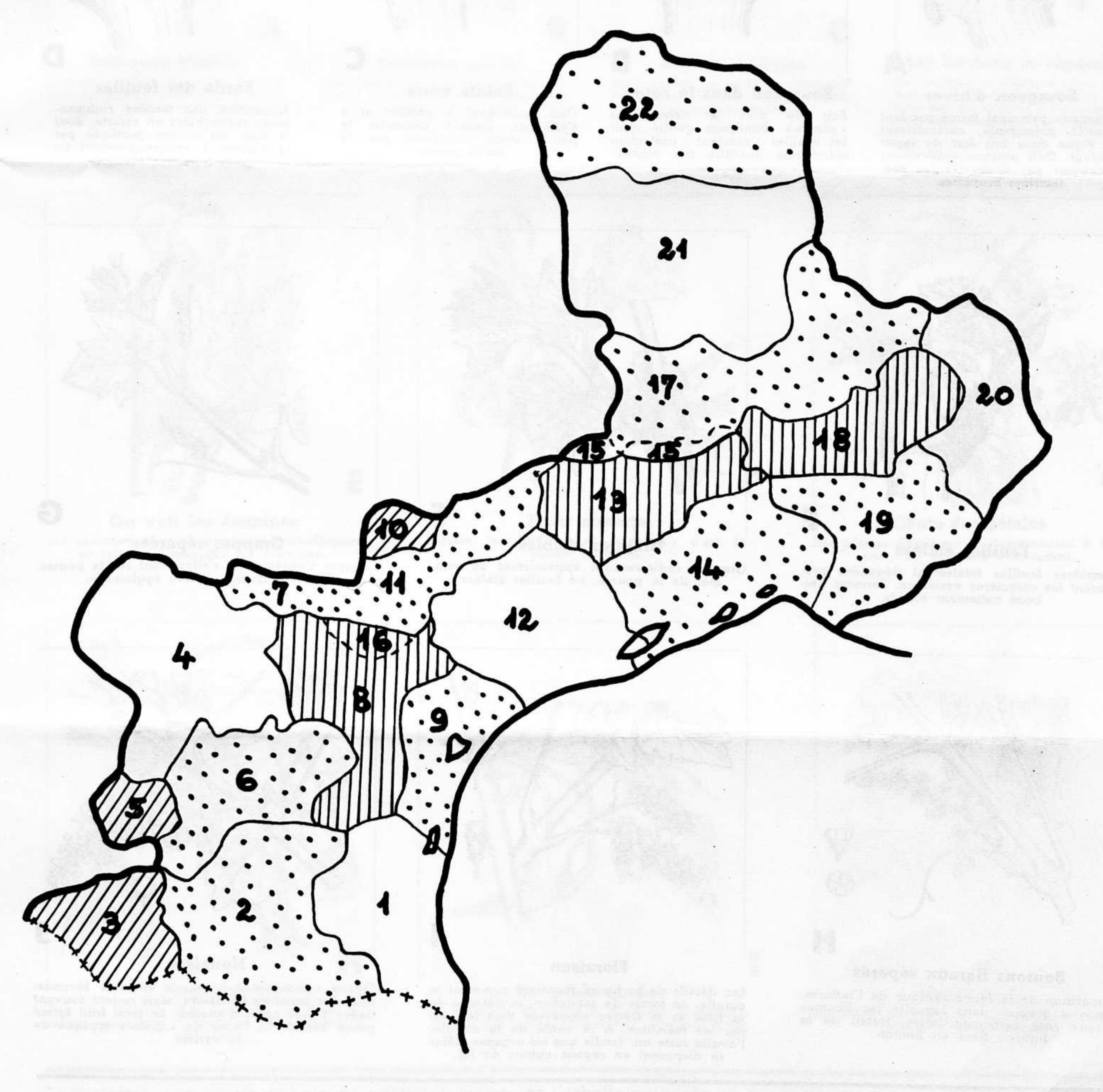
DLP22-1-75224428

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

Abonnement Annuel

EDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC
(Tél. 92.28.72)
(AUDE, GARD, HERAULT, LOZERE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes, Direction Départementale de l'Agriculture, Maison de l'Agriculture - Bât. 5 - Place Chaptal
Boîte Postale 1078 - 34 MONTPELLIER
C.C.P. MONTPELLIER 5.238-57



Imprimerie de la Station du Languedoc - Directeur-gérant : L. Bouyx

INSTRUCTIONS A NOS ABONNES

Nous recommandons à nos lecteurs de conserver soigneusement le présent numéro spécial qui leur apporte des renseignements auxquels ils devront se référer toute l'année :

a) Carte et nomenclature des zones, grâce auxquelles ils peuvent situer exactement leur exploitation et utiliser les conseils de traitements localisés.

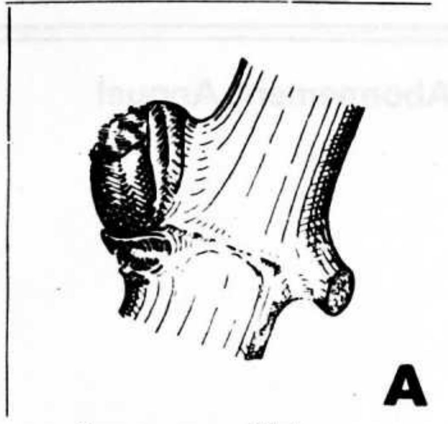
b) Stades-repères des arbres fruitiers.

P 127

Stades repères de la vigne

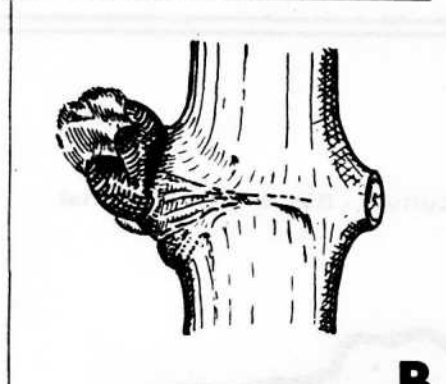
Dessins de M. BAGGIOLINI

Stations fédérales d'essais agricoles, Lausanne



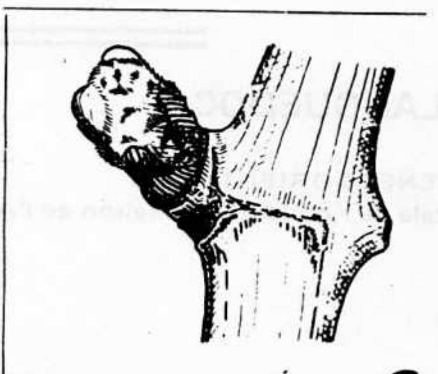
Bourgeon d'hiver

Bourgeon principal formé pendant l'année précédente, caractérisant la vigne dans son état de repos d'hiver. Oeil presque entièrement recouvert par deux écailles protectrices brunâtres.



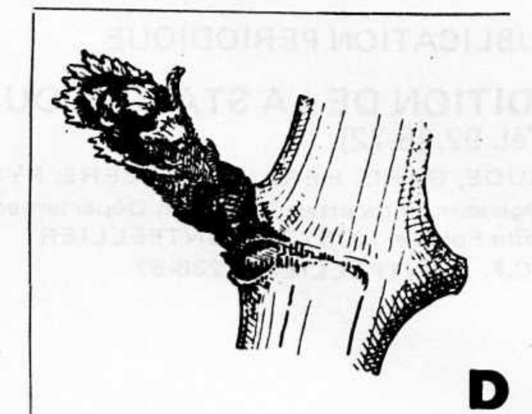
Bourgeon dans le coton

Suit de près le début des « pleurs ». Bourgeon gonflé dont les écailles s'écartent ; protection cotonneuse brunâtre très visible.



Pointe verte

Oeil continuant à gonfler et à s'allonger, jusqu'à présenter la pointe verte constituée par la jeune pousse.



Sortie des feuilles

Apparition des feuilles rudimentaires rassemblées en rosette, dont la base est encore protégée par la « bourre », progressivement rejetée hors des écailles.



Feuilles étalées

Premières feuilles totalement dégagées présentant les caractères variétaux. Sarment herbacé nettement visible.



Grappes visibles

Grappes rudimentaires apparaissant au sommet de la pousse. 4-6 feuilles étalées.



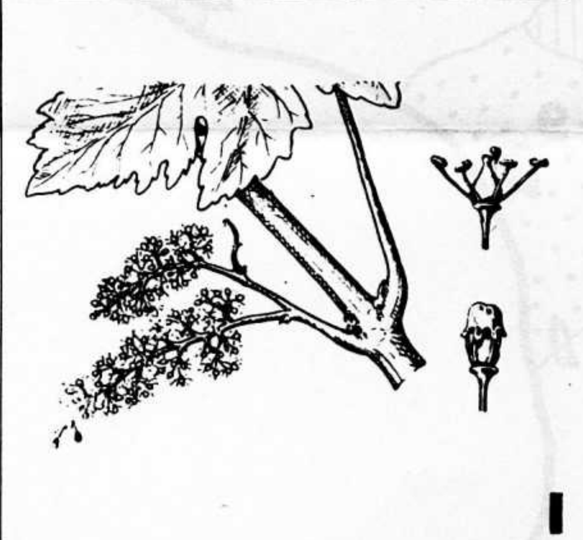
Grappes séparées

Grappes s'espaçant et s'allongeant sur la pousse. Organes floraux encore agglomérés.



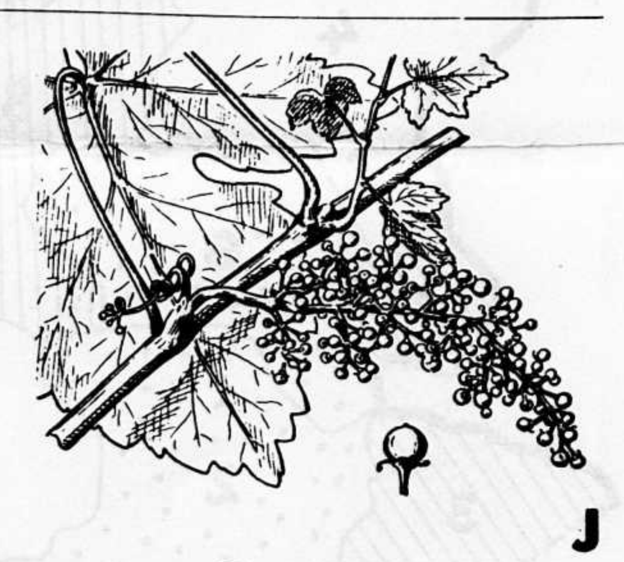
Boutons floraux séparés

Apparition de la forme typique de l'inflorescence à grappe, dans laquelle les boutons floraux sont nettement isolés. Détail de la figure : fleur en bouton.



Floraison

Les détails de la figure montrent comment la corolle, en forme de capuchon, se détache de sa base et se trouve repoussée vers le haut par les étamines. A la chute de la corolle, l'ovaire reste nu, tandis que les organes mâles se disposent en rayons autour de lui.



Nouaison

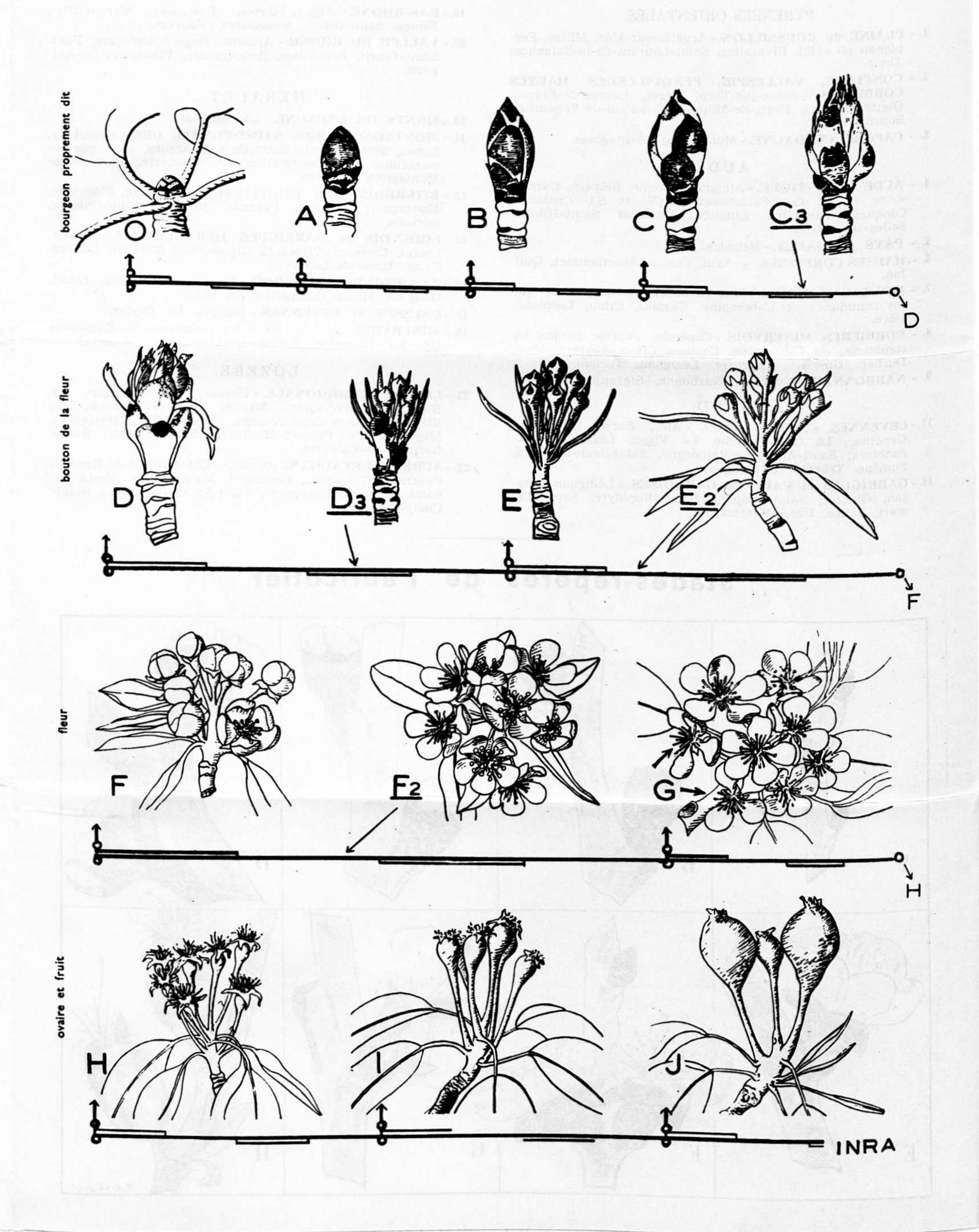
Ovaire commençant à grossir après la fécondation. Les étamines flétrissent, mais restent souvent fixées à leur point d'attache. Le petit fruit formé prend bientôt la forme du « grain » typique de la variété.

L'appréciation objective du développement momentané d'une vigne au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution de l'organe considéré n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur une même plante.

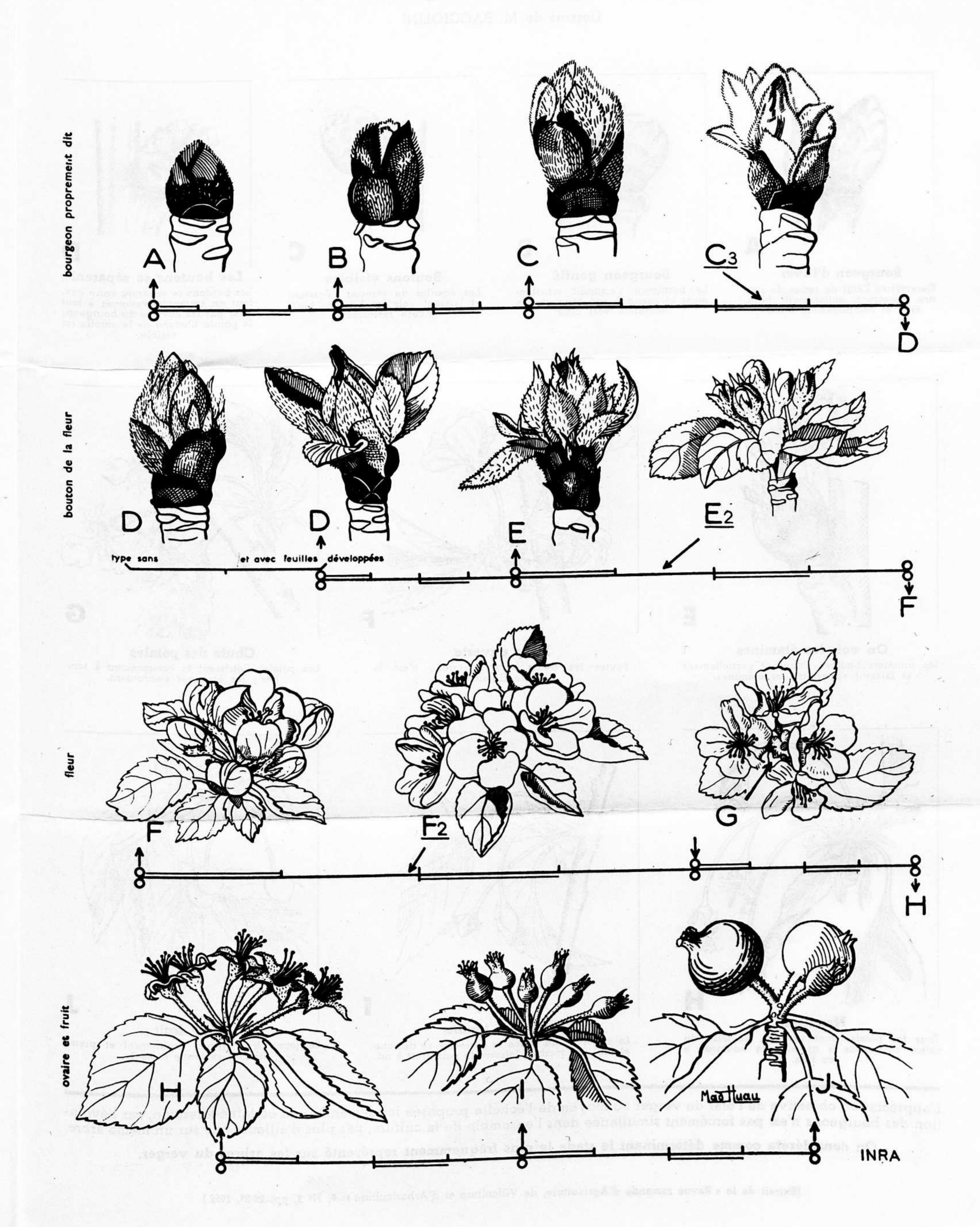
On considérera donc comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les ceps de la vigne.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 1, pp. 4-6, 1952.)

Stades-repères du poirier

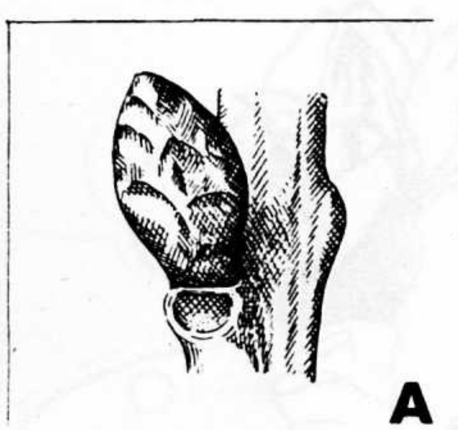


Stades-repères du pommier

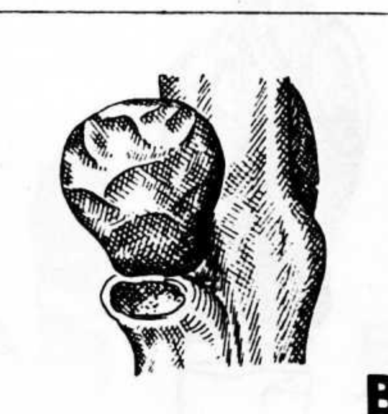


Stades repères du cerisier

Dessins de M. BAGGIOLINI



Bourgeon d'hiver
Caractérise l'état de repos de l'arbre. Bourgeon entièrement brun, aigu et complètement fermé.



Bourgeon gonflé
Le bourgeon s'arrondit sensiblement et prend à son sommet une coloration vert clair.



Boutons visibles
Les écailles du sommet s'écartent et laissent voir les boutons verts encore rassemblés.



Les boutons se séparent
Les boutons se séparent entre eux, tout en restant enveloppés à leur base par les écailles du bourgeon; la pointe blanche de la corolle est visible.



On voit les étamines
Les premiers boutons s'ouvrent partiellement et laissent apparaître les étamines.



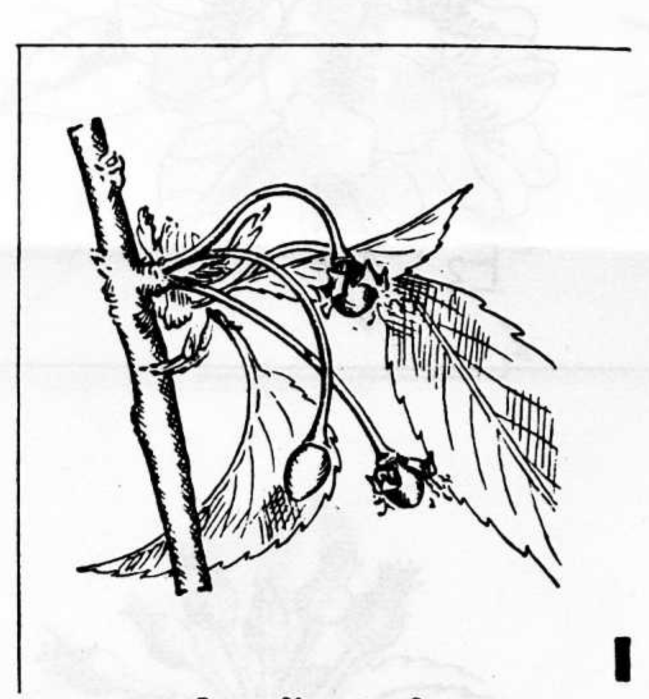
Fleur ouverte
Toutes les fleurs sont ouvertes, c'est la pleine floraison.



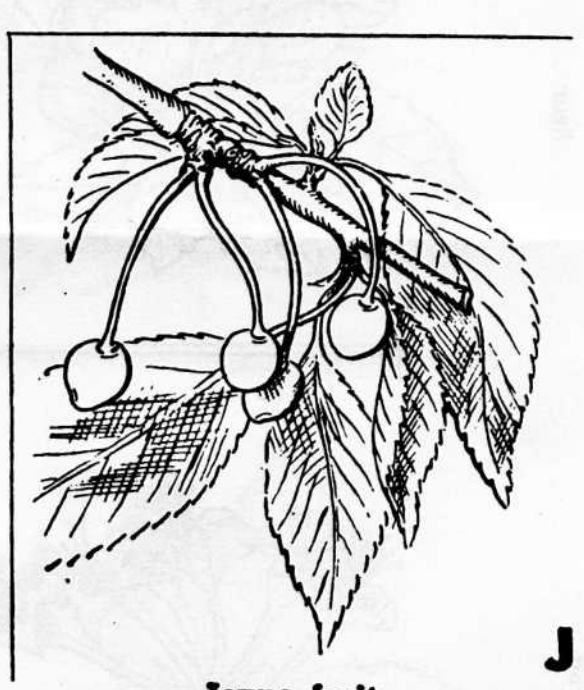
Chute des pétales
Les pétales flétrissent et commencent à tomber, les étamines s'enroulent.



Nouaison
Tous les pétales sont tombés; la base du calice commence à grossir; la nouaison a eu lieu.



Le calice tombe
La collerette du calice se dessèche, se détache et finit par tomber, laissant le petit fruit à nu.



Jeune fruit
Le jeune fruit grossit rapidement et prend bientôt sa forme normale.

L'appréciation objective de l'état du verger au moyen de l'échelle proposée ici demande une certaine attention, car l'évolution des bourgeons n'est pas forcément simultanée dans l'ensemble de la culture, pas plus d'ailleurs que sur un même arbre.

On considérera comme déterminant le stade le plus fréquemment représenté sur les arbres du verger.

(Extrait de la « Revue romande d'Agriculture, de Viticulture et d'Arboriculture », 8, N° 3, pp. 22-23, 1952.)



NOMENCLATURE CANTONALE DES ZONES

PYRENEES-ORIENTALES

1. - **PLAINE du ROUSSILLON.** - Argelès-sur-Mer, Millas, Perpignan (O. et E.), Rivesaltes, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Thuir.

2. - **CONFLENT, VALLESPIR, FENOUILLEDES, HAUTES CORBIERES.** - Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Olette, Prades, Prats-de-Mollo, Saint-Paul-de-Fenouillet, Sournia, Vinça.

3. - **CAPCIR, CERDAGNE.** - Mont-Louis, Saillagouse.

AUDE

4. - **AUDE ATLANTIQUE.** - Alaigne, Alzonne, Belpech, Carcassonne (E. et O.), Castelnaudary (N. et S.), Chalabre, Conques, Fanjeaux, Limoux, Montréal Saint-Hilaire, Salles-sur-l'Hers.

5. - **PAYS DE SAULT.** - Belcaire.

6. - **HAUTES CORBIERES.** - Axat, Couiza, Mouthoumet, Quillan.

7. - **MONTAGNE NOIRE.** - Mas-Cabardès, Saissac, ainsi que les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière.

8. - **CORBIERES MINERVOIS.** - Capendu, Peyriac (moins les communes de Cabrespine, Castans, Citou, Lespinassière), Durban, Ginestas, Lagrasse, Lézignan, Tuchan.

9. - **NARBONNAIS.** - Coursan, Narbonne, Sigean.

GARD

17. - **CEVENNES.** - Anduze, Alzon, Alès, Barjac, Bessèges, Genolhac, La Grand'Combe, Le Vigan, Lasalle, Saint-Ambroix, Saint-André-de-Valborgne, Saint-Jean-du-Gard, Sumène, Trêves, Valleraugue.

18. - **GARRIGUES et VALLEES GARDOISES.** - Lédignan, Lussan, Quissac, Saint-Chaptes, Saint-Hippolyte, Saint-Mamert, Sauve, Uzès, Vézenobres.

19. - **BAS-RHONE.** - Aigues-Mortes, Beaucaire, Marguerittes, Nimes, Saint-Gilles, Sommières, Vauvert.

20. - **VALLEE DU RHONE.** - Aramon, Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit, Remoulins, Roquemaure, Villeneuve-les-Avignon.

HERAULT

10. - **MONTS DE LACAUNE.** - La Salvetat.

11. - **MONTAGNE NOIRE, SAINT-PONAIS, ORB.** - Bédarieux, Lunas, Saint-Gervais, Saint-Pons, Olargues, ainsi que les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve.

12. - **BITERROIS.** - Agde, Béziers (1 et 2), Capestang, Florensac, Montagnac, Murviel, Pézenas, Roujan, Saint-Chinian, Servian.

13. - **LODEVOIS et GARRIGUES HERAULTAISES.** - Aniane, Claret, Clermont-l'Hérault, Gignac, Les Matelles, Lodève, Saint-Martin-de-Londres.

14. - **BAS-RHONE LANGUEDOC.** - Castries, Frontignan, Lunel, Mauguio, Mèze, Montpellier (3), Sète.

15. - **CAUSSES et CEVENNES.** - Ganges, Le Caylar.

16. - **MINERVOIS.** - Olonzac (sauf les communes de Cassagnoles, La Caunette, Ferrals-les-Montagnes, Minerve).

LOZERE

21. - **LOZERE MERIDIONALE.** - Chanac, La Canourgue, Le Bleymard, Marvejols, Mende, Saint-Germain-du-Teil, Villefort, Barre-des-Cévennes, Florac, Le Massegros, Meyrueis, Le Pont-de-Montvert, Sainte-Enimie, Saint-Germain-de-Calberte.

22. - **AUBRAC GEVAUDAN.** - Aumont, Châteauneuf-de-Randon, Fournels, Grandrieu, Langogne, Malzieu-ville, Nasbinals, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Amans-la-Lozère, Saint-Chély-d'Apcher.

Stades-repères de l'abricotier

A B C D

E F G H

R. Arséguel